



## Abus de biens sociaux dans une sarl familiale

Par **lilipunk**, le **03/05/2018** à **20:47**

Bonjour, je suis gérante d'une sarl et associée à 50% avec un membre de la famille de mon mari qui lui est salarié. Mon mari a quitté le domicile depuis plusieurs mois et réclame le divorce, il travaille seul au magasin. Je ne mets plus les pieds dans notre commerce car il est agressif, j'ai travaillé durant de nombreuses années sans rémunération, et il m'a subtilisé le trousseau de clés depuis 2 ans. J'ai réussi à me procurer un double des clés de notre commerce et j'y suis allée un week-end.

J'ai découvert qu'il grattait de nombreux jeux instantanés, qu'il se constituait une cagnotte en espèces pour ses prochaines vacances avec son amie, que les frais de carburant pour ses week-end ont explosés sur le journal de caisse, qu'il y a eu un incident de paiement fdj à mon nom. Je lui avait aussi précédemment demandé des explications concernant une dette fiscale de tva sur le dernier bilan ; il n'a pas répondu à mon mail et m'a juste raconté des sornettes oralement. J'ai contacté notre ancienne comptable qui m'a confirmé la dette de tva mais qu'elle n'était plus à régler ayant dépassée les 3 ans ; ceci se passait du temps où je travaillais encore, sous mon nez donc. Dans la mesure où ma responsabilité est engagée et qu'il a toujours fait ce qu'il voulait, il n'y avait pas moyen de discuter avec lui ; que puis-je faire ? Puis-je demander le partage du commerce avant le divorce ? et donc démissionner de la gérance. Et pour l'abus cité plus haut, porter plainte au nom de la sarl et faire appel à un huissier pour prouver les espèces cachées ..?

Merci de vos conseils

Par **nihilscio**, le **03/05/2018** à **21:33**

Bonjour,

Pourquoi ne pas commencer par le licencier ?

Par **morobar**, le **04/05/2018** à **08:51**

Bjr,

Le licencier en invoquant la faute lourde:

- \* vol des clés
- \* vol d'espèces et de carburant
- \* détournements divers au préjudice de l'entreprise.

Et vous faites changer les clefs, et déposez une plainte au pénal (police ou procureur de la république) pour les faits décrits.

Par **lilipunk**, le **04/05/2018** à **09:14**

Bonjour nihilscio ,j'y ai pensé mais là ce serait "la guerre nucléaire"; cela pourrait être un moyen de pression pour qu'il rachète ma part avant le divorce .

Il est parti en me laissant dans la maison que nous occupions ,lui occupe l'appartement fourni avec le bail du commerce .

Comme il souhaite conserver le commerce pour aller jusqu'à sa retraite ,il accepterait plus facilement si la proposition était faite par un avocat ; moi il m'enverrait paître .

Dans l'immédiat c'est déjà de prouver sa malhonnêteté ,pour les espèces dans sa boîte "vacances", j'ai pris une photo mais il pourrait prétendre que c'est moi qui aurait mis cette argent pour le piéger.

Pour le reste j'ai fait des photocopies des documents .

Dois-je faire appel à un huissier ( pour avoir des bagages)?

Par **morobar**, le **04/05/2018** à **10:21**

Bonjour,

Guerre nucléaire ?

C'est la seule solution, hors de tout laisser tomber, veaux, vaches cochons, de prendre les dettes et de démissionner.

Alors une bonne convocation "nous envisageons votre licenciement...", avec les endroits où on peut trouver la liste des conseillers du salarié (mairie par exemple) en spécifiant bien l'adresse complète.

Si vous envisagez un licenciement pour faute grave/lourde, il parait indispensable de procéder à une mise à pied conservatoire.

Si vous ne savez pas faire, alèze vitre voir un avocat.

Par **lilipunk**, le **05/05/2018** à **15:38**

Bonjour morobar "nous" envisageons votre licenciement...,il se trouve que l'associé à 50 %

avec moi est sa mère !! C'est une teigneuse et dans sa carrière elle en a fait virer des salariés et des hauts placés dans la boîte où elle exerçait ...

Je vais suivre votre conseil et aller voir un avocat spécialisé dans le domaine .

L'avocate que j'avais trouvée concernant le divorce me laisse tomber car n'étant pas du même barreau que celui où nous serons convoqués , elle devrait faire appel à un confrère et partager avec lui la maigre allocation attribuée dans le cadre d'une aide juridictionnelle .Je vais devoir trouver rapidement 2 avocats .

Pensez vous que faire appel à un huissier pour prouver la malhonnêteté de mon mari soit utile ?

Merci de vos réponses , elles me permettent de m'orienter contre toutes ses attaques ,vers ma défense .

Ce n'est pas le monde des bisounours mais c'est plutôt difficile quand on aime la paix ce genre de démarches .

**Par morobar, le 06/05/2018 à 10:57**

C'est le gérant qui décide et non l'associée ,mère du salarié.

Vous pourriez même commencer par:

- \* mettre à pied conservatoire ledit salarié et embrayer la procédure de licenciement
- \* changer les serrures du commerce.

EN tous cas c'est ce que je ferai.

L'huissier ne peut que constater et décrire des situations, mais pas en désigner le responsable s'il n'est pas témoin.